

Nice, le 19 décembre 2019

Note de service n°42

Destinataires : L'ensemble du personnel

Objet : Congés exceptionnels

Le siège social vient de nous communiquer la liste des congés exceptionnels accordés au titre de l'année 2020.
Vous trouverez cette liste ci-après :

JOURS	DATES	NOMBRE D'AGENTS PRESENTS
Lundi	4 janvier	29
Mardi	6 avril	28
Vendredi	29 octobre	32
Lundi	27 décembre	59

Important

Important

Il est rappelé que toute demande de congés doit parvenir, au plus tard, 2 semaines avant le début de ceux-ci, au bureau du chef du personnel, signée par le responsable d'agence.

Le directeur général

Thierry Manian